

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

RÉGIMES DE RETRAITE ET  
DE SÉCURITÉ SOCIALE  
DES MARINS



PROGRAMME 197

---

### RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS

MINISTRE CONCERNÉE : ELISABETH BORNE, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	8
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	11
<a href="#">Justification au premier euro</a>	14
<a href="#">Opérateurs</a>	23

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thierry COQUIL

Directeur des affaires maritimes

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Le programme 197 « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » retrace la participation financière de l'État au régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer, et la subvention pour charges de service public destinée à couvrir les coûts de fonctionnement de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) qui en assure la gestion.

Le statut de l'ENIM est organisé par le décret n°2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif de plein exercice placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la mer, du budget et de la sécurité sociale. Son siège est localisé à Périgny (Charente-Maritime) depuis 2012. L'ENIM, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'usager (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable.

Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L. 711-1 du code de la sécurité sociale, qui comporte :

- une branche vieillesse dont la gestion est assurée par la Caisse de retraites des marins et qui est régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance et le code des transports ;
- une branche maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, dont la gestion est assurée par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié.

L'ENIM développe également une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

L'ENIM est enfin en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs.

La démographie très déséquilibrée de la profession des marins et les droits dérogatoires pour la liquidation des pensions de retraite des marins nécessitent une contribution de la solidarité nationale à hauteur des trois quarts des dépenses de la branche vieillesse.

L'activité du régime spécial s'exerce dans un cadre très contraint. Sur un budget d'environ 1,6 milliard d'euros, près de 98 % des dépenses de l'ENIM sont des dépenses obligatoires (prestations d'assurance maladie, de pensions de retraite et d'invalidité, participations au budget de dotation globale hospitalière et financement de divers fonds de protection sociale). La structure des dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent pas à l'ENIM d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution. En revanche, comme tout service public, l'ENIM doit optimiser les moyens dont il dispose afin d'assurer une qualité de service optimale à l'usager avec un coût pour le contribuable aussi réduit que possible.

Dans le cadre de traitements de masse et de coûts obligatoires, l'optimisation reste le principal objectif vis-à-vis des bénéficiaires et cotisants, tout en garantissant la sécurité comptable des opérations et un raccourcissement des délais de paiement et de remboursement. L'adaptation des outils et des procédures suivies, ainsi que la sensibilisation et la qualification des personnels, sont les principaux leviers qu'il est possible d'actionner pour atteindre ces objectifs. Depuis 2012, l'ENIM s'est engagée dans la maîtrise de la qualité des prestations de services, et de l'efficacité de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de la première convention d'objectifs et de gestion 2013-2015. Un accent important a été mis dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020 sur le développement d'outils informatiques et l'automatisation des processus ; il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour poursuivre la transformation de l'établissement. C'est dans ce cadre que l'ENIM poursuit la modernisation de ses outils afin d'obtenir de meilleurs ratios entre les coûts de gestion et les prestations. Dans sa mission de recouvrement des cotisations, l'ENIM doit également veiller à optimiser son action, tel que cela est mentionné dans la COG.

**Population concernée par le régime spécial****Situation des effectifs des bénéficiaires (source : ENIM)**

Effectifs de décembre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020(p)
Nombre de Bénéficiaires Maladie	102 268	102 723	99 326	96 835	95 986	97 050	96 141	95 781	94 614	94 366
Nombre de Titulaires de Pensions Vieillesse	117 899	117 090	115 486	114 689	113 595	112 784	112 011	110 773	109 889	108 894
- droits directs	72 212	71 489	70 694	69 915	69 081	68 644	67 930	67 553	67 037	66 535
- droits dérivés	45 553	45 601	44 792	44 020	44 765	44 392	44 333	43 220	42 853	42 360

Source : Erasme et D-SID Penhir, Traitements ENIM DMRLF, août 2019

**Présentation de la branche vieillesse****Rapport nombre de marins en activité/nombre de pensionnés (y compris réversions) (source ENIM)**

Effectifs de décembre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019(p)	2020 (p)
Marins en activité* (2)	31 997	31 469	31 008	30 498	30 356	30 560	30 608	30 973	30 601	30 234
Titulaires de pensions (1)	117 899	117 090	115 486	114 689	113 595	112 784	112 011	110 773	109 889	108 894
Ratio (2)/(1)	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,28	0,28	0,28

Source : D-SID Lignes de services et Penhir, Traitements ENIM DMRLF, août 2019

\* Correspond aux marins actifs cotisant pour la vieillesse et/ou la prévoyance et en activité le dernier mois de l'exercice, à savoir décembre.

Les prévisions relatives au nombre de pensions ont été établies en tenant compte des évolutions tendanciennes sur moyenne période, notamment les données les plus récentes.

**Age moyen de départ en retraite des pensionnés vieillesse de droit direct**

Année de concession des pensions	Hommes	Femmes *	Total
2000	57,7	61,4	57,7
2005	57,5	58	57,5
2009	57,4	57,9	57,4
2011	57,4	57,8	57,4
2012	57,2	56,6	57,1
2013	58,4	57,7	58,4
2014	58,0	58,9	58,0
2015	58,3	59,1	58,3
2016	59,0	58,9	59,0
2017	59,6	59,7	59,5
2018	59,7	59,4	59,5
2019 (p)	60,2	59,9	60,0
2020 (p)	60,7	60,3	60,5

Source : D-SID Penbas et Penhir, Traitements ENIM DMRLF, août 2019

\* Eu égard à la très faible proportion de pensions versées à des femmes parmi les nouveaux pensionnés vieillesse (4% en 2018), cet indicateur n'est pas très significatif.

L'âge moyen de départ en retraite est supérieur à 55 ans en raison de la part importante de pensions spéciales, accordées aux marins disposant de moins de 15 ans de services. Ces pensions, contrairement aux pensions d'ancienneté ou proportionnelles obtenues après 15 ans de service, ne sont accordées qu'à partir de l'âge de 60 ans (sauf si le marin détient une autre pension servie par l'État ou par un autre régime de sécurité sociale). L'effet indirect de la réforme des retraites de 2010 conduit à un report significatif du nombre de pensions spéciales liquidées. L'âge moyen de départ en retraite en 2018 est de 63 ans pour les pensions spéciales alors qu'il est de 55,8 ans pour les pensions d'ancienneté.

**Caisse de retraites des marins : flux des pensions de droit direct concédées**

Nombre de pensions concédées de	Dont pensions spéciales*	Age moyen de départ à la
---------------------------------	--------------------------	--------------------------

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

Années	droit direct	Nombre	Soit en proportion du total	retraite
2009	2520	1382	55%	57,4
2010	2542	1415	56%	57,6
2011	2329	1162	50%	57,4
2012	2137	929	43%	57,1
2013	2204	1103	50%	58,4
2014	2098	1008	48%	58,0
2015	2224	1160	52%	58,3
2016	2402	1220	51%	59,0
2017	2 408	1 256	52 %	59,5
2018	2 324	1 249	54%	59,5
2019 (p)	2 120	1 041	49%	60,0
2020 (p)	2 089	1 015	49%	60,5

Source : D-SID Penbas et Penhir, Traitements ENIM DMRLF, août 2019

*\*pension spéciale, accordée à un marin qui ne peut prétendre à l'attribution d'une pension d'ancienneté ou d'une pension proportionnelle (services effectifs d'une durée inférieure à 15 ans).*

## Rapport entre la durée moyenne d'activité et la durée moyenne de service de la pension de droit direct

Année	Durée moyenne d'activité (en années) retenue à la liquidation de la pension par année de paiement (1)	Durée moyenne (en années) de service de la pension par années de décès du bénéficiaire (2)	Ratio (1) / (2)
2000	21,9	19,1	1,2
2001	21,6	18,9	1,1
2002	21,1	19,2	1,1
2003	20,7	19,4	1,1
2004	20,3	19,6	1
2005	20	19,8	1
2006	19,7	19,8	1
2007	19,4	19,9	1
2008	19,1	20,3	0,9
2009	18,9	21	0,9
2010	18,7	21	0,9
2011	18,6	21,5	0,9
2012	18,5	22,1	0,8
2013	18,4	22,3	0,8
2014	18,3	22,7	0,8
2015	18,1	22,9	0,8
2016	18	22,8	0,8
2017	17,9	23,1	0,8
2018	17,8	23,7	0,7

Source : D-SID Penbas et Penhir, traitements ENIM DMRLF, août 2019

(1) moyenne du nombre d'annuités des pensions payées en décembre de l'année étudiée

(2) moyenne du nombre d'années de perception à partir de la date de concession des pensions jusqu'au décès du marin

Le rapport entre la durée moyenne d'activité et la durée moyenne de service de la pension peut être appréhendé à partir des décès de l'année. Sa baisse résulte de deux phénomènes allant dans le même sens :

- une diminution constante de la durée d'activité au titre du régime (- 18,9 % depuis 2000) ;
- une augmentation de la durée de perception de la pension (+ 24,1 % depuis 2000).

Les données relatives à la durée moyenne d'activité résultent de l'addition de deux sous-populations très différentes : d'une part les marins qui ont effectué l'essentiel de leur activité à la mer ; d'autre part, ceux pour qui le régime de

retraite des marins a été un régime de « passage » dans une carrière professionnelle et dont l'essentiel des droits à retraite relève d'autres régimes, notamment du régime général.

#### Rapport entre la subvention du programme 197 dédiée aux pensions, et le volume des pensions servies

Année	Volume des pensions servies (M€) (1)	Subvention pensions du P197 (M€) (2)	Ratio (2) / (1)
2010	1 073	767	0,71
2011	1 081	807	0,75
2012	1 092	843	0,77
2013	1 094	828	0,76
2014	1 083	809	0,75
2015	1 067	843	0,79
2016	1 055	815	0,77
2017	1 044	817	0,78
2018	1 035	813	0,79
2019 (p)	1 033	805	0,78
2020 (p)	1 025	813	0,79

Source : Rapport Annuel de Performance du programme 197

La subvention versée par l'Etat au titre du programme 197 finance une part importante des dépenses de pensions « vieillesse ». Les autres sources de financements sont constituées des cotisations sociales armateurs, de la compensation d'exonérations, de la compensation généralisée vieillesse et du Fonds de Solidarité Vieillesse pour les plus significatifs.

#### Bilan des engagements de l'État au titre de ce régime spécial

Le montant des engagements financiers de l'État au 31 décembre 2018, c'est-à-dire le montant des pensions en euros constants à payer dans l'hypothèse où cesserait toute cotisation et donc tout droit nouveau à cette date est estimé à 28,6 milliards d'euros. Les détails sont présentés dans le compte général de l'État annexé au projet de loi de règlement pour 2018.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF</b>	<b>Optimiser le régime de protection sociale des marins</b>
INDICATEUR	Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite
INDICATEUR	Dépenses de gestion pour 1 € de pension
INDICATEUR	Taux de recouvrement « global »

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### Optimiser le régime de protection sociale des marins

L'ENIM ne dispose pas d'une réelle marge de manœuvre sur l'évolution des dépenses obligatoires dont il a la charge ; il se doit toutefois de contrôler les coûts de gestion du service qu'il rend en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels.

Les deux premiers indicateurs sont relatifs à la maîtrise des coûts de gestion. Pour ces deux indicateurs, les prévisions des coûts de soutien se basent sur le budget primitif.

1) Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite : La recherche de la performance porte sur l'acte le plus complexe à savoir la primo liquidation d'une pension, dont on peut calculer le coût unitaire en divisant les coûts de personnel de l'action par le nombre de dossiers traités. Ces coûts de personnel s'entendent comme les agents affectés directement à la liquidation mais aussi la quote-part de la gestion « vieillesse » rattachable aux restes des activités de l'établissement (recouvrement, comptabilité, juridique, informatique...). Il est à noter que le travail à fournir pour la liquidation d'une première pension est très variable selon les régimes de retraite. En effet, la reconstitution de la carrière du futur pensionné de l'ENIM est complexe eu égard au mode de décompte des droits retraites (au jour le jour), à la multiplicité des métiers qu'il a pu être amené à exercer successivement (salarié, patron, services à terre, saisonnier, pêche /commerce) et à la non linéarité de sa carrière.

2) Dépenses de gestion pour 1 € de pension : Un ratio global divisant le montant des dépenses de soutien (dépenses de personnel et frais de fonctionnement) par le montant des dépenses de l'action permet, en ramenant à l'euro dépensé, de mesurer les coûts de gestion de l'action. Le résultat est exprimé en centimes d'euros.

Le troisième indicateur retrace l'efficacité de l'établissement dans le recouvrement des cotisations :

3) Taux de recouvrement : Dans le domaine des recettes, l'établissement a pour mission d'émettre et de recouvrer les titres de cotisations des marins (y compris pensionnés et chômeurs) et contributions des armateurs, dont le produit représente désormais un peu moins de 10 % des recettes. C'est un objectif de performance sur une action déterminante – la contribution des bénéficiaires du régime – pour la légitimité d'appel à la solidarité nationale et inter-régimes. L'efficacité du recouvrement (hors départements d'outre-mer) est mesurée par le calcul du taux de recouvrement global, qui met en évidence la différence entre les recettes potentielles et les recettes réelles de l'établissement, tout en indiquant l'efficacité globale des services chargés de collecter les recettes.

### INDICATEUR

#### Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	734	718	724	711	722	705

#### Précisions méthodologiques

Source des données : ENIM

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003, et la méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapporté au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions démographiques prévoient une relative stabilité du nombre de primo-liquidations de pensions qui seront réalisées sur la période 2017 à 2020. Compte tenu de la baisse des effectifs inscrite dans la trajectoire fixée par la COG, le coût administratif du traitement du dossier devrait logiquement être amené également à baisser légèrement.

Dans les faits, des variations significatives peuvent être enregistrées en fonction du nombre de primo-liquidations réalisées, dont le chiffre peut fluctuer d'un exercice à l'autre.

Par exemple, en 2018, le coût unitaire était inférieur à la prévision du fait d'un nombre de primo-liquidations plus important qu'initialement anticipé (4 503 contre 4 377) et d'un montant de la masse salariale à nouveau en diminution.

Par ailleurs, le nombre limité, tant des primo-liquidations que des effectifs, amplifie ces variations et peut conduire à des écarts significatifs (entre 735 € et 800 € par dossier suivant les années, soit une amplitude de 8 %).

L'actualisation de la prévision 2019 tient compte d'un niveau d'exécution des dépenses de personnel inférieur aux prévisions et d'un nombre de primo-liquidation réajusté à la hausse par rapport aux prévisions initiales. De ce fait le coût unitaire projeté (711 €) est inférieur à la prévision initiale (724 €).

L'objectif de la cible 2020 fixé à 705 € a été établi sur la base des effectifs au 31 décembre 2017 et d'une hypothèse de réalisation à 99 % de la trajectoire COG en termes de dépenses de personnel.

La prévision 2020 tient compte d'une actualisation du nombre de primo-liquidation 2020, d'effectifs en légère diminution du montant défini par la COG en termes de dépenses de personnel.

## INDICATEUR

### Dépenses de gestion pour 1 € de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Coûts de gestion (a)	M€	8,52	9,3	8,44	9,4	9,1	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1044	1035	1033	1027	1028	1025
Ratio (a/b)	c€	0,82	0,90	0,82	0,91	0,89	0,81

### Précisions méthodologiques

Source des données : ENIM

**Mode de calcul :** cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement, hors charges non décaissables.

Cet indicateur est sensible aux évolutions des charges de fonctionnement, notamment lorsque des efforts ont été réalisés sur les dépenses liées au système d'information afin de moderniser l'outil de production. Cette augmentation des charges n'est ni compensée par la revalorisation des pensions, ni par une progression du nombre de pensionnés. Le ratio a par conséquent tendance à progresser mécaniquement.

De plus, il convient de mentionner que les dépenses de gestion comprennent celles liées à l'émission et au recouvrement des cotisations et contributions des armateurs. Dans les autres régimes, cette activité est assurée par l'ACOSS via l'URSSAF. Par conséquent, les résultats sont difficilement comparables avec ceux des autres organismes.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur est sensible aux évolutions des charges de fonctionnement, notamment aux efforts réalisés pour moderniser le système d'information et les outils de production. Cette augmentation des charges n'est compensée ni par la revalorisation des pensions, ni par une progression du nombre de pensionnés, le ratio a par conséquent tendance à progresser mécaniquement.

L'effort de rattrapage dans la mise en œuvre des projets liés au système d'information conduit à une augmentation particulièrement marquée en 2018 (compte tenu d'une signature tardive de la COG en mai 2017 et d'un démarrage différé par conséquent), qui se poursuit en 2019. Par ailleurs, certaines dépenses initialement programmées en



investissements sont réalisées en fonctionnement compte tenu des modalités opérationnelles proposées par les prestataires. L'établissement a, en outre, renforcé le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de conduire de manière la plus efficiente possible les projets inscrits dans la COG. La trajectoire COG est néanmoins respectée.

La prévision 2020 s'inscrit dans la tendance de 2019, avec néanmoins une évolution à la baisse qui intègre la réduction des dépenses de personnels prévue par la COG. Ce ratio est susceptible de fluctuer en fonction de l'évolution du volume de prestations, de la proportion d'effectifs affectés à la branche « vieillesse », mais aussi selon le niveau de revalorisation des pensions qui sera appliqué. La masse salariale représente près de 77 % des coûts de gestion, avec un effectif au complet.

## INDICATEUR

## Taux de recouvrement « global »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Échéance : 3 mois	%	97,8	96	95	94*	94*	95,5
Échéance : 1 an	%	99	99,3	98,5	99,3	97,5	99

## Précisions méthodologiques

Source des données : ENIM

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer compte tenu des difficultés particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut, exclusivement sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'ENIM. Le taux de réalisation à 1 an pour une année N est une prévision, l'analyse comptable sera effective au 31 décembre de l'année suivante.

\*A compter de 2019, le département recouvrement rend compte du taux de recouvrement 15 jours après la date limite de paiement. Cet indicateur qui concerne la France métropolitaine uniquement permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions 2019 et 2020 sont établies à 94 % pour un niveau de réalisation en 2018 de 93 %.

Concernant le taux de recouvrement à 1 an, les prévisions 2019 vont au-delà de l'objectif fixé dans le cadre de la COG, soit 99,3 % pour un objectif de 98,5 %.

La cible 2020 sera à reconsidérer dès lors que le transfert du recouvrement sera effectif. En effet, les cotisations des employeurs qui déclarent mensuellement (DMIST) dont le taux de recouvrement est à 100 % ne seront plus prises en compte dans le calcul de cet indicateur qui devrait, de ce fait, mécaniquement évoluer à la baisse.

A titre d'illustration le taux de recouvrement à 1 an hors DMIST à fin août 2019 se situe à 97,5 %. La prévision 2020 sera ajustée en conséquence.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 415 065	812 994 873	<b>823 409 938</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 415 065</b>	<b>812 994 873</b>	<b>823 409 938</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 415 065	812 994 873	<b>823 409 938</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 415 065</b>	<b>812 994 873</b>	<b>823 409 938</b>	<b>0</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026	805 023 574	<b>815 697 600</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 674 026</b>	<b>805 023 574</b>	<b>815 697 600</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026	805 023 574	<b>815 697 600</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 674 026</b>	<b>805 023 574</b>	<b>815 697 600</b>	<b>0</b>

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 674 026	10 415 065	0	10 674 026	10 415 065	0
Subventions pour charges de service public	10 674 026	10 415 065	0	10 674 026	10 415 065	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	805 023 574	812 994 873	0	805 023 574	812 994 873	0
Transferts aux ménages	805 023 574	812 994 873	0	805 023 574	812 994 873	0
<b>Total</b>	<b>815 697 600</b>	<b>823 409 938</b>	<b>0</b>	<b>815 697 600</b>	<b>823 409 938</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	0	823 409 938	823 409 938	0	823 409 938	823 409 938
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>823 409 938</b>	<b>823 409 938</b>	<b>0</b>	<b>823 409 938</b>	<b>823 409 938</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

## MESURES DE PÉRIMÈTRE

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

## Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX



## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
0	0	815 697 600	815 697 600	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
823 409 938 0	823 409 938 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>823 409 938</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
100%	0%	0%	0%

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 100,0%****Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	823 409 938	<b>823 409 938</b>	0
Crédits de paiement	0	823 409 938	<b>823 409 938</b>	0

La subvention de l'État est destinée en totalité au financement de cette action, qui recouvre des dépenses de transfert et des dépenses de fonctionnement (via le versement d'une subvention pour charges de service public).

En tant que régime de retraite des marins du commerce et de la pêche, l'ENIM sert des pensions de retraite après les avoir liquidées en calculant les durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants droit de la métropole, des départements d'outre-mer ainsi que des collectivités d'outre-mer, qui sont liquidées et mises en paiement par le centre des pensions situé à Paimpol. De même, l'ENIM liquide et recouvre les cotisations « retraite » des marins et armateurs. Il bénéficie également de compensations, transferts, prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10% des recettes).

En projection, l'ENIM devrait verser en 2020, 109 367 pensions de retraite pour un volume financier de l'ordre de 1 027,6 M€. Ce montant représente l'essentiel des charges de la branche vieillesse (près de 98 % sur un total de dépenses de la branche « vieillesse » de 1 050,5 M€ en prévision).

Pour 2019, la prévision ajustée est de 110 401 pensions de retraite pour un montant de l'ordre de 1 030 M€.

S'agissant des recettes (1 050,5 M€ en prévision pour la branche vieillesse), la subvention du programme 197 devrait représenter 78 % de celles-ci (823,4 M€).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 415 065	10 415 065
Subventions pour charges de service public	10 415 065	10 415 065
Dépenses d'intervention	812 994 873	812 994 873
Transferts aux ménages	812 994 873	812 994 873
<b>Total</b>	<b>823 409 938</b>	<b>823 409 938</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme, à hauteur de 10,42 M€, devrait couvrir l'intégralité des dépenses effectives de l'opérateur pour la gestion de la branche vieillesse.

La réduction des dépenses s'inscrit dans le cadrage défini par la deuxième Convention d'Objectif et de Gestion pour la période 2016-2020. Ainsi, l'effectif prévisionnel pour 2020 est de 295 ETPT soit une diminution de 28 % des effectifs sur la période couvrant 2013 à 2020 correspondant aux deux Conventions d'Objectif et de Gestion.

La SCSP doit couvrir les charges limitatives des dépenses de gestion de la branche vieillesse :

- la masse salariale des personnels pour 6,68 M€, qui représente le poste de dépenses le plus élevé de la branche ;
- les dépenses de logistique pour 1,16 M€, stables par rapport à 2018 ;
- les dépenses informatiques pour 1,28 M€, du fait des objectifs fixés par la COG ;
- les dotations aux amortissements pour 1,3 M€.

La nouvelle COG contraint fortement les dépenses de fonctionnement, avec un objectif de diminution de celles de personnel (-11 % sur la période COG) et de logistique (près de -15 % sur la période COG).

### **Dépenses de transfert (prestations légales vieillesse et prestations extra-légales) :**

#### **a) Prévisions pour les dépenses de prestations légales vieillesse**

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel sur la branche retraite, avec un ratio de 0,28 entre le nombre d'actifs et de pensionnés (environ 30 115 actifs cotisants en 2020 pour un peu plus de 109 418 pensions directes et réversions). Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes ; Le nombre de pensions diminue de manière continue : -0,94 % en prévision sur la période 2019-2020 et -0,20 % en montant annuel moyen.

Ces prévisions reposent sur l'examen des données depuis 2007, et permettent d'élaborer la projection des effectifs et du montant moyen des pensions. Le calcul des montants est réalisé par valorisation des effectifs projetés en fonction du montant moyen projeté.

Les prévisions budgétaires sont basées sur les hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions. La prévision pour 2020 est un montant moyen de pension de droit direct de 11 314 €, contre 11 319 € en 2019 (11 375 € en 2018), pour les pensions de réversion, les montants sont respectivement de 6 060 € en 2020, contre 6 079 € en 2019 (6 106 € en 2018).

Concernant les nouvelles pensions de droit direct sur la période 2018-2021, la prévision conduit à une diminution de 11,36 % pour les effectifs, alors que le montant prévisionnel de ces nouvelles pensions serait en augmentation de 14,46 %. L'écart s'explique par l'augmentation de la valeur de la pension moyenne. Ces éléments reposent toutefois sur un nombre très limité de nouvelles primo-liquidations (2 324 en 2018, 2 060 en projection 2021) ce qui amplifie l'effet. En outre, la future réforme des retraites pourrait conduire à des évolutions au regard de la prévision. Dans l'immédiat, ce phénomène résulte en fait d'un rééquilibrage au sein de cette population de nouveaux pensionnés, les pensions spéciales correspondant aux carrières courtes continuent à baisser modérément alors que les autres, correspondant aux carrières normales, demeurent globalement stables ; il en résulte mécaniquement une augmentation de la part des carrières normales et un accroissement de la valeur moyenne de la pension.

Pour les pensions spéciales, après les effets de la réforme des retraites de 2010 via un report de l'âge de départ à partir de 2011, la tendance est une décroissance d'ici 2023.

Projection des effectifs des nouvelles liquidations de pensions et montant moyen annuel (droit direct et droit dérivé) :

Année	Effectifs totaux	Evolution	Pension moyenne	Evolution
2015	4 530	+2%	7 705 €	-1,5%
2016	4 570	+1%	8 014 €	+4,0%
2017	4 661	+2%	7 583 €	+5,4%
2018	4 503	-3%	7 443 €	-1,8 %
2019	4 355	-3%	7 910 €	+6,3%
2020	4 317	-1%	7 956€	+0,6%
2021	4 281	-1%	8 004€	+0,6%
2022	4 247	-1%	8 054 €	+0,6%

Les dépenses de la branche vieillesse sont principalement couvertes par la subvention versée par le programme au titre de la solidarité nationale, après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes). La subvention en provenance du programme devrait ainsi couvrir les dépenses d'intervention vieillesse à hauteur de 812,99 M€ en 2020. L'évolution de la subvention est concomitante à celle des dépenses de pensions qui devraient s'élever à 1 027 M€ en 2020, pour une dépense totale de branche de 1 050 M€ en 2020 (1 055 M€ en 2019, 1 057 M€ en 2018).

#### b) Prévisions pour les dépenses de prestations extra-légales

Au-delà des prestations légales versées à ses affiliés, l'ENIM met en œuvre une politique d'action sanitaire et sociale en versant des prestations extra-légales, de secours et de subventions aux institutions sociales maritimes. L'ENIM renforce ainsi son lien de proximité avec les gens de mer, en complétant leur protection sociale par un ensemble d'actions et de mesures ciblées.

L'action sanitaire et sociale se traduit par des aides individuelles et des aides collectives, qui s'articulent essentiellement autour de trois grands axes :

- Vers les personnes âgées (part majoritaire des aides versées) par le biais de l'aide au maintien à domicile (aides ménagères, maintien au domicile, aide à l'amélioration de l'habitat, au chauffage) et une aide aux vacances. Une part prépondérante de ces aides est consacrée aux aides ménagères.
- Des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles du fait des spécificités des métiers de la mer et particulièrement ceux de la pêche, marqués par une fréquence relativement élevée des accidents du travail. L'ENIM sert à leur famille, des secours ordinaires ou d'urgence, des secours pour frais d'obsèques ou des aides pour fourniture d'appareillage ou assistance ménagère, entre autres.
- Des aides collectives via les institutions sociales maritimes, dont le Service Social Maritime, en contrepartie des prestations qu'il assure via son réseau d'assistantes sociales pour le compte de l'Établissement, ou via des associations menant des actions spécifiques à destination des marins.

Le budget de l'action sanitaire et sociale de l'ENIM a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la définition de la nouvelle COG 2016-2020. Il s'élève à 6,7 M€ en 2020 (6,95 M€ en 2019) pour les branches « vieillesse » et « maladie » du régime. S'agissant des aides individuelles, leur montant sera en 2020 de 2,9 M€ pour la branche « vieillesse » et 2,1 M€ sur la branche « maladie » et « AT-MP » (accidents du travail - maladies professionnelles). Au regard de ce montant, modeste par rapport au volume de dépenses de l'ENIM, ce dispositif a démontré par le passé une utilité socio-économique élevée, notamment par l'aide au maintien à domicile et l'aide médicale. Le reliquat est constitué d'aides collectives.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)</b>	<b>815 697</b>	<b>815 697</b>	<b>823 410</b>	<b>823 410</b>
Subvention pour charges de service public	10 674	10 674	10 415	10 415
Transfert	805 023	805 023	812 995	812 995
<b>Total</b>	<b>815 697</b>	<b>815 697</b>	<b>823 410</b>	<b>823 410</b>
Total des subventions pour charges de service public	10 674	10 674	10 415	10 415
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	805 023	805 023	812 995	812 995

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine			307	3			294			
<b>Total</b>			<b>307</b>	<b>3</b>			<b>294</b>			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

**PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME**

	<b>ETPT</b>
Emplois sous plafond 2019	307
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	-13
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2020</b>	<b>294</b>
<b>Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP</b>	<b>-13</b>

## OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

## ENIM - ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Le budget global de l'ENIM, d'environ 1,6 Md€, recouvre l'ensemble des dépenses de ce régime social multi-risques, le programme de tutelle 197 ne contribuant qu'à la branche vieillesse mais représentant toutefois près de la moitié des produits de l'établissement. Les autres produits sont constitués des compensations en provenance de la sécurité sociale pour la branche maladie et la branche AT-MP, des cotisations et remboursement d'exonérations, des compensations et transferts, etc. À noter qu'un autre programme du budget général (le programme 205) contribue également aux produits de l'ENIM, s'agissant de compensations de contributions patronales (tous risques) dues par les d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant d'environ 41 M€ (environ 2,5 % des produits).

En dépenses, la branche « vieillesse » représente environ 2/3 du total des charges (pensions versées), et la « maladie » 1/3 des charges. S'agissant des dépenses de personnel et de fonctionnement administratif en général, la situation est inverse, la branche « vieillesse » représentant 1/3 des dépenses environ et la branche « maladie », environ 2/3 de ces dépenses administratives, en raison du volume d'actes plus importants à traiter pour la « maladie » ; une part significative de l'intervention des effectifs œuvrant pour la pension se réalise lors de la primo-liquidation dans la mesure où la carrière du marin doit être reconstituée par ligne de service et non par trimestre cotisé. Il convient d'insister sur le rôle de plus en plus important d'information et de conseil vis-à-vis des affiliés, part non négligeable de l'activité du centre des pensions.

La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'ENIM, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une Convention d'Objectif et de Gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La première COG de l'ENIM avec l'État a été instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la COG actuelle couvre la période 2016-2020.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b>	<b>815 697</b>	<b>815 697</b>	<b>823 410</b>	<b>823 410</b>
Subvention pour charges de service public	10 674	10 674	10 415	10 415
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	805 023	805 023	812 995	812 995
<b>205 – Affaires maritimes</b>	<b>41 714</b>	<b>41 714</b>	<b>41 714</b>	<b>41 714</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	41 714	41 714	41 714	41 714
<b>Total</b>	<b>857 411</b>	<b>857 411</b>	<b>865 124</b>	<b>865 124</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2019	PLF 2020
	(1)	
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>310,00</b>	<b>294,00</b>
– sous plafond	307,00	294,00
– hors plafond	3,00	
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

La trajectoire de la COG 2017-2020 prévoit un plafond d'emplois en 2017 réactualisé à 332 ETPT (abattement de 5 ETPT par rapport au plafond de la LFI), et 13 ETPT hors plafond, soit 345 ETPT au total. La consommation 2017 a été au final de 326 ETPT sous plafond, et 9 hors plafond.

Pour 2018, le plafond LFI a été fixé à 317 ETPT, complété par 10 ETPT hors plafond. En 2019, conformément à la COG, le niveau d'emploi a été fixé à 307 ETPT sous plafond.

Des variantes étudiées dans le cadre de la COG conduisent à prendre en compte en 2020 un effectif de 294 ETPT sous plafond. La baisse sur la période de la COG serait de 60 ETPT entre 2016 et 2020, le transfert du recouvrement n'étant pas effectif à ce stade et nécessitant encore des travaux de la part de l'ENIM et de ses partenaires.